



Au Conseil communal de Bex

Rapport de la Commission des finances et de la commission ordinaire concernant le préavis 2021/12 « Financement du prolongement du passage inférieur (PI) de la gare de Bex, direction route de Vannel

La Commission des finances était composée de :

M. Christoph Roesler (Président), Mme Anna Russo, M. Christophe Barbezat, M. Dario Bucci

Excusés :

M. Pierre Athanasiades, M. Jean-Philippe Marlétaz, M. Bernard Pulfer

La commission ordinaire 2021/12 était composée de : Mme Annelise Cretton, MM. Michel Croset, Frédéric Guex, Tristan Matile, et Jean-Michel Koehler

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances et la commission ordinaire 2021/12 se sont réunies respectivement en date des 7 et 17 septembre avec la présence de Monsieur le Syndic Alberto Cherubini que nous remercions pour sa disponibilité ainsi que les explications fournies.

En préambule, M. Le Syndic nous informe que le budget ainsi que le timing initialement prévu par les CFF seront respectés.

En effet le montant actuellement arrêté de CHF 970'000.- a été tenu même si le préavis fait état d'une variation possible de plus ou moins 10%.

A noter que le budget a pu être tenu grâce à la réactivité de l'équipe de suivi de chantier, qui a commandé les matériaux avant la pandémie. Ceci a permis de maintenir les coûts malgré la forte hausse des matières premières.

Les travaux de cette 1^{ère} phase devraient se terminer en octobre-novembre respectant ainsi le planning fixé.

La commission des finances remarque rapidement que la commune n'a pas vraiment son mot à dire quant au montant facturé. En effet, la répartition est faite par L'Office Fédéral des Transports. On peut constater que les CFF ont tout de même pris 48% du prolongement du passage à leur charge car ils estiment que cela favorisera l'attractivité de la gare pour leur clientèle.

Dès lors la commune se voit facturer un montant de CHF 865'732.- HT et les CFF un montant de 481'404.- HT. La facture finale pour la commune avec les études préliminaires ainsi que la TVA se monte à CHF 970'000.-.

La commission des finances s'étonne que le montant au budget ne tenait pas compte d'éléments connus comme la TVA et l'étude préliminaire. En effet il en résulte une différence CHF 100'000.-.

La commune a jugé dès le début des discussions sur les travaux de la gare qu'il était indispensable de maintenir une desserte piétonne avec la zone industrielle sud-ouest. La clé de répartition entre les CFF et la commune a été fixée avant le début des travaux. Les procédures des CFF étant complexes, la convention a finalement été signée le 18 mai 2021.

Le nouveau passage inférieur, plus large et équipé de rampes, devait être placé au sud de la gare, car l'espace situé entre la gare et le buffet était insuffisant pour un tel ouvrage. La réalisation de ce dernier est pleinement justifiée, permettant ainsi le flux de piétons et cyclistes entre le village et la zone industrielle et offrant un accès à la gare aux personnes arrivant de l'autoroute ou Monthey, sans engorger le trafic de

Bex. Les places de parc à disposition du côté sud-ouest permettent aussi de soulager le P+R du côté de la gare.

Au niveau du calendrier, les travaux du passage inférieur sont maintenant terminés. Les travaux concernant le quai 1 au niveau du bâtiment de la gare seront finis d'ici la fin de l'année.

Conclusions

Vu le préavis municipal 2021/12 concernant le financement du prolongement du passage inférieur (PI) de la gare de Bex, direction route de Vannel

Oui le rapport de la commission ordinaire et celle des finances chargées d'étudier cette requête

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

La commission des finances et la commission ordinaire 2021/12 vous proposent à l'unanimité d'adopter les conclusions suivantes :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le prolongement du passage inférieur de la gare de Bex en direction de la route de Vannel ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 970'000.-- ;
- c) de prendre acte que ces travaux, vu les circonstances précédemment énoncées, sont quasiment terminés ;
- d) de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 970'000.—sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte No 9141.001 et à amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 48'500.—par an ;
- e) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 – 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021.

Bex, le 8 novembre 2021

Pour la commission des finances

Dario Bucci



Pour la commission ordinaire 2021/12

Jean-Michel Koehler

